

## DELIBERATION CA99-2015

Vu le décret 71-871 du 25 octobre 1971 portant création de l'Université d'Angers  
Vu les articles L123-1 à L123-9 du code de l'éducation  
Vu le livre VII du code de l'éducation et notamment son article L719-7  
Vu le code des statuts et règlements de l'Université d'Angers

Vu la convocation envoyée aux membres du conseil d'administration le 3 décembre 2015

**Objet de la délibération :** Création du DU Coordination des équipes médico-sociales des services d'aide à domicile

**Le conseil d'administration réuni le 18 décembre 2015 en formation plénière, le quorum étant atteint, arrête :**

La création du DU Coordination des équipes médico-sociales des services d'aide à domicile est approuvée.

Cette décision a été adoptée à l'unanimité, avec 24 voix pour.

Fait à Angers, le 21 décembre 2015

**Jean-Paul SAINT-ANDRÉ**  
*Président de l'Université d'Angers*

Pour le président et par délégation,  
Le Directeur général des services,  
Olivier TACHEAU  
SIGNÉ

La présente délibération est immédiatement exécutoire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif préalable auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Conformément aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite consécutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite décision pourra faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Nantes dans le délai de deux mois. Passé ce délai, elle sera reconnue définitive.

Affiché le : 22 décembre 2015 / Mise en ligne le 22 décembre 2015

**Intitulé :**  
**Coordination des équipes médico-sociales des  
services d'aide à domicile**

- DIPLÔME D'UNIVERSITÉ**
- DIPLÔME INTER-UNIVERSITE**
- CERTIFICAT D'UNIVERSITÉ**

**Création**   
**Modification**

Passage Conseil d'UFR	Sciences pharmaceutiques et d'ingénierie de la santé (avis positif UFR Santé et ISTIA)	En date du : 21 mai 2015
Passage CEVU		En date du :
Passage CA		En date du :

Reçu aux services centraux le .....

## Identité du diplôme

❖ Composante de rattachement

ISTIA

Département ISSBA

❖ Composante associée :

❖ Partenariat et/ou co-organisation

Institut Formation Santé de l'Ouest (IFSO) dont le siège est à Angers

❖ Type de formation :

Formation Initiale

Formation Continue

❖ Nombre de participants

Minimum : 10

Maximum : 18

❖ Enseignant(s) responsable(s) :

(NOM	UFR de rattachement	Statut	Téléphone	E mail
CALENDA Alphonse	ISTIA	PR	0241226701	alphonse.calenda@univ-angers.fr

## Caractéristiques pédagogiques et professionnelles du diplôme

### Opportunité et originalité :

L'environnement de l'offre d'accompagnement et de soin à domicile est en pleine mutation avec des exigences croissantes de qualité dans un contexte mouvant et contraint. Cette évolution impacte les **pratiques managériales** et implique pour les managers une adaptation à cet environnement et un développement de compétences. Cette situation entraîne au quotidien dans les services du domicile, une demande de réactivité pour les équipes et une capacité pour les managers à anticiper, initier, accompagner les changements et la nécessité d'animer et de motiver les équipes. La participation, le dialogue et la délégation deviennent les garants d'une implication constante des équipes pluri-professionnelles exerçant dans ces services du domicile.

C'est pourquoi, on observe de la part des structures, une volonté d'outiller les coordinateurs-managers. De plus, certains encadrants peuvent présenter un profil insuffisamment qualifié en pratiques managériales, en grande partie dû à un manque d'apports méthodologiques dans cette discipline. Il est donc important que soit assuré un développement des compétences managériales et que soit dispensé un corpus de connaissances communes afin que soient optimisées et harmonisées les pratiques attendues.

### Objectif(s) du diplôme

L'objectif de ce DU « Coordination des équipes médico-sociales des services d'aide à domicile » est d'apporter des repères, principes, méthodes et outils nécessaires à la communication, à la médiation entre professionnels, familles, usagers, au pilotage d'interventions concertées au domicile des personnes, au positionnement du manager, à la gestion des conflits, à la gestion budgétaire, à la gestion des équipes au regard du droit du travail, etc. en mettant l'accent sur une méthode pédagogique interactive qui prend en compte les réalités des participants.

### Compétences attendues :

#### **Etre capable de :**

- Appréhender l'environnement humain et professionnel du secteur de l'accompagnement et/ou des soins au domicile,
- Développer une communication interpersonnelle,
- Se positionner en tant que coordinateur (trice) et développer les bonnes pratiques managériales,
- Organiser son travail et celui de son équipe,
- Anticiper et gérer les situations conflictuelles,
- Conduire les réunions et les différents entretiens,
- Collaborer à la gestion courante des ressources humaines et contribuer au développement et au maintien des compétences suivant les outils et procédures institutionnels,
- Prévenir et gérer le risque au domicile,
- Piloter des projets de manière efficace et structurée.

**Débouchés :**

Coordinateur de service,

Référents de services

Infirmier Diplômé d'Etat coordinateur

**Niveau de sortie :**

Niveau de sortie : IV  III  II  I  sans niveau

## Conditions d'accès au diplôme

**Publics ciblés:**

- Professionnels en poste ayant des responsabilités de management dans des Services Polyvalents d'Aide et de Soins A Domicile (SPASAD), Services de Soins Infirmiers A Domicile (SSIAD), Services d'Aide et Accompagnement à Domicile (SAAD), Services Soutien A Domicile (SSAD) ou tout service concernant l'accompagnement et les soins à domicile :
  - ✓ Infirmier Diplômé d'Etat ayant des activités de coordination,
  - ✓ Gestionnaires de services auprès de familles fragilisées,
  - ✓ Personnel administratif.
- Professionnels visant une nouvelle orientation professionnelle.

**Procédure de recrutement :**

Dossier  Dossier et entretien

**Niveau d'entrée exigé:**

IV  III  II  sans niveau

*Exigence particulière:*

**Par validation des acquis professionnels (VAP) :**

L'accès à la candidature pour la préparation du DU reste possible lorsque les candidats ne justifient pas d'un diplôme de niveau III, dès lors qu'ils présentent une expérience professionnelle significative en lien avec ce DU

## Organisation de la formation

**Durée totale de la formation : 182 heures à raison de 2 à 3 jours par mois de janvier à décembre d'une année donnée.**

### Programme

Module	Contenus	Total Heures
<b>Module 1</b> Environnement humain, juridique et professionnel des équipes médico-sociales à domicile	Contexte Connaissances des publics accompagnés Principes législatifs et éthiques de la coordination d'une équipe médico-sociale au domicile	<b>42</b>
<b>Module 2</b> Le management des individus et des équipes médico-sociales à domicile	Positionnement du manager Management individuel et management collectif La communication Les différents styles de management Organisation et gestion de l'équipe Stratégies de prévention et résolution des situations conflictuelles Méthodes et outils d'animation de réunion	<b>56</b>
<b>Module 3</b> La démarche qualité et la gestion des risques au domicile	Rappels sur la démarche qualité au service du management d'équipe La gestion des risques dans une pratique quotidienne au domicile des usagers Les recommandations de bonnes pratiques La prévention des risques en lien avec le droit des patients Les situations particulières du domicile au regard de la démarche qualité Notions d'éthique pour un accompagnement à domicile de qualité	<b>42</b>
<b>Module 4</b> La conduite de projets dans une pratique d'accompagnement médico-sociale à domicile	Les bases de la méthodologie de projets L'articulation des différents niveaux de projets La gestion budgétaire et financière au service des projets Le projet d'établissement Le projet de service Le projet d'accompagnement personnalisé, le projet de soin La gestion des ressources humaines en lien avec le droit du travail au service des différents projets	<b>42</b>
Total (26 jours)		<b>182</b>

Equipe pédagogique

<b>Nom des enseignants et formateurs</b>	<b>Etablissement</b>	<b>Enseignements dispensés</b>	<b>Heures</b>	<b>CM</b>	<b>TD</b>
LELIONNAIS Hélène PRAG IUT	UA	Finances et budgets	7	7	
MATHIEU Eric PAST ISSBA	UA	Conduite de projet	14	14	
FONTAINE Alain Intervenant ISSBA	UA	Résolution de conflit et animation de réunion	14	14	
VERBORG Soizic PAST ISSBA MAHAZA Chetaou PR ISSBA	UA	Qualité et gestion des risques	14	14	
LAMBERT BARRAQUIER Arièle Comité éthique CHU Angers	UA	Ethique et droit des patients	14	14	
FRAPPIER Eric Ingénieur RFI UA	UA	Management des individus et des équipes	14	14	
REXAND GALAIS Franck MCF psychologie	UA	Connaissance des publics	14	14	
<b>Total</b>			<b>91</b>		

<b>Nom et qualité des professionnels intervenants</b>	<b>Entreprise ou Organisme</b>	<b>Enseignements dispensés</b>	<b>Heures</b>	<b>CM</b>	<b>TD</b>
FRANCO José Formateur	IFSO	Organisation du travail	14	14	
GUETNY Fabienne Consultante ingénieur conseil	IFSO	Communication	14	14	
HOUDOUX Sandrine Cadre supérieur de santé	IFSO	Contexte professionnel	21	21	
DUTEIL Claudine	IFSO	Approche qualité en lien avec les pratiques du domicile	14	14	
COURTAY Muriel Consultante	IFSO	Droits des patients, droit du travail et gestion des projets	28	28	
<b>Total</b>			<b>91</b>		

## Modalités de contrôle et de validation

### ❖ Contrôle des connaissances

Contrôle terminal (CT)

Module	Coef	Critères d'évaluation (oral écrit, rapport...)	Modalités de validation
1	1	Etudes de cas	CT
2	1	Questions et études de situation	CT
3	1	Etudes de cas	CT
4	1	A partir d'une situation exposée, élaboration et mise en œuvre d'une planification de projet	CT

### Mémoire

oui  non

### ❖ Conditions de validation (de délivrance du diplôme)

Les modules 1, 2, 3, 4 peuvent être suivis à la demande avec l'objectif ou non d'une capitalisation pour l'obtention du DU.

- ⇒ Dans le cadre d'une capitalisation sur plusieurs inscriptions universitaires, la validation du DU est soumise à l'obtention d'une note de 10/20 dans chaque module.
- ⇒ Dans le cadre d'une inscription universitaire unique intégrant la préparation de tous les modules, est déclaré admis le candidat qui a obtenu la moyenne de 10/20 à l'ensemble des contrôles portant sur les 4 modules.

## Tarif et coût

### Tarif de la formation

(droits universitaires de 200 €)

### Prix par module :

Formation continue : Financement individuel : **8 € de l'heure**

Financement par un organisme tiers (Plan de formation, CIF...) : **15 € de l'heure**

### Prix du DU

Formation continue : Financement individuel : **1300€ + 200 € = 1500 €**

Coût horaire : **7,14 €**

Financement par un organisme tiers (Plan de formation, CIF...) : **2 700 € + 200 € = 2900 €**

Coût horaire : **14,83€**



**Coût total prévisionnel de la formation :**

Le nombre d'heures total assuré dans le DU par l'UA et l'IFSO est équivalent et correspond à **91 heures** pour chaque établissement, validations comprises.

La simulation budgétaire pour l'UA-est faite à partir :

- des recettes correspondant à 50% du tarif financé par un organisme tiers pour un candidat au DU, avec un minimum de 10 stagiaires, plus les droits universitaires de 200 €
- des dépenses relevant des enseignements assurés par l'UA. Le prévisionnel est établi sur la base de coûts horaires CM chargés pour 50 % fonctionnaires et 50 % non fonctionnaires.

La contribution à la DFC correspondant à 20% des recettes de l'UA est intégrée dans le prévisionnel

*Cf. Budget prévisionnel ci-après*

## Budget prévisionnel

### DU Coordination des équipes médico-sociales des services d'aide à domicile

#### RECETTES

	nb. Stagiaires	Tarif	Total
Financement entreprises	10	1 350,00 €	13 500,00 €
Hors financement entreprises			- €
Droits universitaires	10	200,00 €	2 000,00 €
	10		
<b>TOTAL RECETTES</b>			<b>15 500,00 €</b>

#### DÉPENSES (charges directes)

##### > Poste personnel enseignants (1)

Responsabilité pédagogique	850,00 €
Enseignement	7000,00 €
<b>sous-total personnel</b>	<b>7850,00 €</b>

##### > Fonctionnement (2)

Achat, fourniture et matériaux	180,00 €
Location	
Reprographie / Documentation	252,00 €
Publicité / Communication	50,00 €
Transports	
Déplacement, missions, réception	
Frais postaux	100,00 €
Divers	
<b>sous-total fonctionnement</b>	<b>582,00 €</b>

> Autre : contribution à la DFC (3) 2700,00 €

**TOTAL DÉPENSES (1+2+3) 11 132,00 €**

#### RÉSULTAT AU SEUIL D'OUVERTURE

**RECETTES - DÉPENSES 4368,00 €**

## Fiche d'évaluation de la formation par les participants

### **1 - Quels sont vos commentaires sur les conditions d'organisation de la formation ?**

. L'accueil :

. Les locaux :

. La durée et le rythme de la formation :

. L'importance du groupe :

### **2 - Remarques ou commentaires concernant l'animation et les méthodes pédagogiques associées :**

### **3 - Quelle est votre appréciation en ce qui concerne la vie du groupe ?:**

**4 – Quels sont les points qui vous ont le plus intéressé(e) ?**

**5 – Quels sont les points qui vous ont le moins intéressé(e) ?**

**6 – A l'issue de la formation, avez-vous les acquis nécessaires pour une mise en pratique des attendus sur le terrain ?**

oui

non

**Développez :**

**7 - Avez-vous des remarques et des souhaits à formuler à l'issue de cette formation :**

## CONVENTION SIMPLIFIÉE DE FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE

### I Entre les soussignés :

L'Université d'Angers, représentée par Monsieur Jean Paul SAINT ANDRE, son Président

Et l'institut de Formation en Santé de l'Ouest, 4 rue Darwin -49045 Angers cedex 01, représentée par Monsieur Christophe CHAMARD, son directeur

est conclue la convention suivante, en application des dispositions du livre IX du Code du travail portant organisation de la formation professionnelle continue dans le cadre de l'éducation permanente.

### I Article 1er : Objet de la convention

En exécution de la présente convention, la Direction de la Formation Continue (DFC) s'engage à accueillir 10 stagiaires pour la formation **DU Coordonation des équipes médico-sociales des services d'aide à domicile** (promotion n° XX) dans les conditions fixées par les articles suivants.

### I Article 2 : Nature et caractéristiques de l'action de formation

- L'action de formation entre dans la catégorie des actions prévues par l'article L. 900-2 du Code du travail.
- Nature de l'action : qualifiante et diplômante
- Durée : 26 jours soient 182 heures dont 91 heures (13 jours) assurées par la DFC

### I Article 3 : Organisation de l'action de formation

- L'action de formation aura lieu pour une part à l'université d'Angers à l'ISTIA pole Santé 16 Bd Daviers à Angers de [date de début et de fin de la promotion].
- Elle est organisée pour un effectif maximum de 18 personnes.

### I Article 4 : Dispositions financières

Le prix pour l'intervention de la DFC est fixé à **1350 €** par stagiaire dans le cas d'une formation par stagiaire financé par un organisme tiers auquel s'ajoutent des droits d'inscription universitaire de **200.00 €** par stagiaire.

Le coût global de l'action est donc fixé à **15 500,00 €** et se décompose de la manière suivante :

- Préparation au DU de 10 personnes : 1350.00 € x 10 = 13500.00 €
- Droits d'inscription universitaire : 200,00 € x 10 = 2000,00 €

La somme globale est payable sur facture par chèque libellé à l'ordre de l'agent comptable de l'Université d'Angers et adressé à la DFC ou par virement administratif : TP Maine et Loire TRESORERIE GENERALE N ° 10071 49000 00001000184 73 selon l'échéancier suivant :

avril 2016 :	8700.00 €
octobre 2016 :	6800.00 €

### I Article 5 : Cas de différend

Si une contestation ou un différend ne peuvent être réglés à l'amiable, le tribunal administratif de Nantes sera seul compétent pour régler le litige.

Fait en trois exemplaires, à ANGERS, le [date de signature]

Pour l'IFSO  
Le Directeur

Pour l'université, par délégation  
Le Directeur de la Formation Continue

Christophe CHAMARD

Thierry LATOUCHE